

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 06 Février 2020

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	3
IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D’ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE.....	4
V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.....	4
VI – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE	5
VII – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L’EXERCICE 2020	6
VIII – CONVENTION D’ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LES COMMUNES GARDOISES ET L’EPCC DU PONT DU GARD	6
IX – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES	7
X – CONVENTION AVEC L’ETAT RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE SOUS PLIS DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020	8
XI – ELECTIONS MUNICIPALES 2020 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE	8
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 06 Février 2020 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – JOULLIA Danielle - LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-T. - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) - Mme HERVAS Sonia (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre)

ABSENT EXCUSE : M. BERNARD Philippe - SIRVIN Jean

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte rendu de la séance du Jeudi 19 Décembre 2019

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que des tasses à l'effigie de Saint Christol lez Alès ont été déposées sur les tables, à l'attention de chaque Conseiller. Cette initiative s'inscrit dans une démarche écoresponsable puisqu'il a été fait le choix d'installer en Mairie une machine à café sans gobelets. Un mug a été offerts également à chaque agent de la collectivité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. La Décision N°2020-002 qui ne figure pas dans la Note de Synthèse est aussi présentée ce soir.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2019-041	Choix de la société Cévennes Motoculture pour l'achat d'un tracteur avec épareuse.	Montant de 54 800,00 € HT (reprise de l'ancien matériel déduite pour 12 000 € HT), soit 65 760,00 € TTC.
DEC 2020-001	Rétrocession à la commune d'une case concédée au niveau du columbarium du cimetière communal (Concession n° 57 - PINHEIRO DA SILVA Lidia)	Montant de la reprise de la concession : 406,29 €
DEC 2020-002	Choix de la Société Gaz de Bordeaux pour la fourniture de gaz naturel (Marché subséquent AC2017-013-S04)	Montant estimatif annuel de l'offre : 27 632.73 € TTC

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Commission des Finances (réunion du 30/01/2020) – Cf Annexe Doc N°1 :

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de cette commission a été mis à la disposition des Conseillers et évoque les différents points qui y ont été abordés et qui seront développés pour certains au cours de ce présent Conseil Municipal :

- ✓ Le budget Agglo 2020 et les flux financiers qui en découlent,
- ✓ L'appel à projets 2020 dans le cadre de la Politique de la Ville,
- ✓ Demande de subvention dans le cadre des Amendes de Police,
- ✓ La réforme de la Taxe d'habitation,
- ✓ Le DOB 2020

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, fait remarquer qu'il a joint en pièces annexes au compte rendu, les informations de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) au sujet de la Taxe d'Habitation ainsi qu'une estimation de l'Attribution de Compensation prévisionnelle pour l'exercice 2020.

2. Commission des Ressources Humaines (réunion du 03/02/2020) – Cf Annexe Doc N°2)

Monsieur le Maire expose qu'il a été question essentiellement au cours de cette commission de la création de 2 postes et du recrutement pour la mise sous plis de la propagande électorale.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le maire fait part de la date à laquelle se dérouleront le prochain Bureau Communautaire suivi du Conseil Communautaire. Il s'agit du 19 Février 2020. L'ordre du jour n'est pas encore connu. Celui-ci sera validé le 12 Février prochain lors du Bureau Communautaire préparatoire.

En ce qui concerne Saint Christol, il sera question du vote du reliquat de Fonds de Concours traditionnel.

Autre point qui sera abordé : le covoiturage sur l'axe Saint Jean du Gard/Alès qui a été mis en place à l'initiative d'Alès Agglo.

500 téléchargements de l'application ont été relevés mais on ne connaît pas encore le nombre de personnes qui ont utilisé ce moyen de transport. La start-up INSTANT SYSTEM qui a conçu l'application pour assurer le déploiement de sa solution d'aide au déplacement via les transports urbains, communiquera les chiffres prochainement.

La loi "Engagement et Proximité" du 27/12/2019 sera aussi à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Celle-ci vise entre autres à "remettre le Maire au cœur de l'intercommunalité" et rétablir de la souplesse dans la répartition des compétences. Ainsi, "tous les documents utiles (délibérations et comptes rendus) devront être diffusés par courriel à tous les Conseillers municipaux concernés même s'ils ne siègent pas à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)".

Le réseau pluvial urbain dans les zones U et AU : Une réunion s'est déroulée le 28/01/2020 en présence du Directeur des Services Techniques, le Directeur Général des Services ainsi que les responsables des services voirie et environnement qui ont travaillé en collaboration avec le Cabinet CEREG qui doit établir le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales en lien avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'idée est de pouvoir établir un chiffrage en mètres linéaires pour le réseau et le recensement des bassins de rétention pour lesquels il existe quelques cas litigieux par rapport à leur entretien.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Monsieur le Maire fait part du dossier qui a été préparé par la commune de Saint Christol Lez Alès dans le cadre d'une demande de subvention pour 2020 auprès des services d'Alès Agglomération en charge de la gestion de la politique de la ville.

Ce dossier concerne l'action « Vacances citoyennes ». Son coût prévisionnel global s'élève à 4 500 € et pourrait bénéficier d'une subvention de 1 000 €. Le détail de l'action figure dans le tableau joint en annexe (**Cf. Annexe – Doc N°3**)

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier 4 500 € avaient été fléchés pour un coût réel de 4 300 €.

Monsieur invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) DECIDE de SOLLICITER auprès des services d'Alès Agglomération l'aide financière maximale pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.

V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Il est proposé de déposer un dossier concernant la mise en sécurité de la voie douce reliant le Chemin des Pensions au Chemin de Cabot (**Cf. Annexe – Doc N°4**). En effet, cette voie créée en 2015 avait déjà bénéficié d'une aide au titre des Amendes de Police (2014) mais ce projet ne comportait pas à l'époque de système d'éclairage public. Or, cette voie nécessite en période nocturne, notamment en saison hivernale, un éclairage permettant d'assurer la sécurisation de la circulation mixte des piétons et des 2 roues (vélos, trottinettes).

Le montant estimatif des travaux envisagés s'élève à 36 405,60 € H.T, soit 43 686,72 € TTC pour une dizaine de points lumineux. Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	36 405,60 €	Amendes de Police 2019 (Conseil Départemental) : 30 %	10 921,68 €
		Commune : 70 % (Autofinancement)	25 483,92 €
TOTAL	36 405,60 €		36 405,60 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE DE SOLLICITER, à l'unanimité (27 voix "POUR") auprès du Conseil Départemental l'aide financière maximale pouvant être obtenue au titre de la répartition du produit des Amendes de Police pour le projet de création d'un éclairage adapté sur la voie douce reliant le Chemin des Pensions et le Chemin de Cabot.

VI – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE

Monsieur le Maire rappelle que les employés des services techniques municipaux sont amenés ponctuellement à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges que la commune a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Afin d'assurer cette comptabilisation, il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenant dans le cadre de ces travaux en régie.

Il est proposé au Conseil de fixer le coût horaire moyen pour les agents intervenant sur le Pôle Technique comme suit :

SERVICES TECHNIQUES		
Grade	Effectif	Coût horaire moyen (base 2019)
Adjoint administratif	1	20,65 €
Adjoint technique	11	19,67 €
Adjoint technique principal 1ère classe	5	24,75 €
Adjoint technique principal 2ème classe	7	21,25 €
Agent de maîtrise	3	22,76 €
Agent de maîtrise principal	2	26,20 €

Attaché	1	26,46 €	
Technicien principal 1ère classe	1	26,30 €	
Coût horaire moyen			22,24 €

(NB : pour mémoire 22,02 € en 2019).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 27 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (27 voix "Pour"), de fixer le coût horaire moyen de la main d'œuvre communale lorsque celle-ci est sollicitée dans le cadre de travaux effectués en régie, à 22,24 € au 1er janvier 2020.

VII – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2020

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par la loi, intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...).

Il repose également sur les données financières communiquées par les services de l'État (réformes fiscales, dotations, ...) au jour de la séance du Conseil ainsi que sur la prise en compte du contexte économique et social du moment. À noter que la loi NOTRe du 07 août 2015 a imposé l'établissement et la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui intègre également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les éléments financiers relatifs à la préparation de ce débat et notamment pour la préparation du rapport sur les orientations budgétaires ont été examinés en Commission des Finances le 30 janvier 2020 et sont présentés au vidéo projecteur (**Cf Annexe – Doc N°5**).

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que cette année, en raison d'un contexte particulier d'année électorale, aucune projection sur les investissements n'est présentée. Il demande aux Conseillers s'ils souhaitent intervenir.

Monsieur le Maire remercie William MALAVELLE pour son intervention et invite le Conseil Municipal à prendre acte du déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire.

VIII – CONVENTION D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LES COMMUNES GARDOISES ET L'EPCC DU PONT DU GARD

Monsieur le Maire revient sur la convention qui arrive est arrivée à échéance. Celle-ci avait été passée en Janvier 2017 avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard pour la valorisation du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en échange de la gratuité d'accès à celui-ci pour les Gardois.

L'EPCC du Pont du Gard propose de renouveler ladite convention pour une durée initiale d'un an. Par la suite, cette convention pourra être reconduite annuellement et tacitement à deux reprises (**Cf. Annexe – Doc N°6**).

Il est précisé dans la convention que l'accès gratuit au site pour les Gardois se fera « sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, justifiant de leur domicile à l'année dans la commune partenaire ».

En contrepartie, la commune sera amenée à « formaliser son action dans le cadre d'une aide efficiente en matière de communication avec la diffusion de l'actualité du Pont du Gard sur les supports de communication de la commune notamment les panneaux de publicité ».

XXXXX 21H15 - M. Serge POUECH quitte la séance XXXXX

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 26 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
26	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité (26 voix "Pour"), les termes de la nouvelle convention à passer avec l'EPCC Pont du Gard et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention qui débutera à compter du 1^{er} Janvier 2020.

IX – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire évoque la proposition de création d'emplois figurant dans le tableau ci-après, laquelle a été examinée en Commission des Ressources Humaines le 03 février 2020.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création des postes concernés sont les suivantes :

Cadre d'emploi	Nombre	Grade	Temps de travail	Date de prise en compte	Motivation
Agents de Maîtrise Territoriaux	1	Agent de maîtrise	35H00	1 ^{er} mars 2020	Avancement de grade faisant suite à la réussite à un examen professionnel en 2019
Adjoints Territoriaux du Patrimoine	1	Adjoint du Patrimoine	35H00	1 ^{er} mars 2020	Création faisant suite à la validation du poste de reclassement proposé par le comité médical (l'agent concerné relève précédemment de la filière technique)

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 26 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
26	0	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, la création des 2 emplois permanents dont les spécificités figurent dans le tableau ci-dessus.

X – CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE SOUS PLIS DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des élections municipales, une convention est établie par l'État afin de régler les conditions matérielles et financières relatives aux opérations de mise sous plis des circulaires et des bulletins de vote qui seront remis à la commune dans les délais impartis. Cette convention prévoit notamment les dates auxquelles le Maire de la commune devra remettre les plis conditionnés aux services de La Poste sachant que les dates limites de remise aux commissions de propagande, par les candidats, des circulaires et des bulletins de vote sont fixées par arrêté préfectoral, comme indiqué ci-après :

- ✓ Pour le 1er tour de scrutin, au mardi 3 mars à 16 heures,
- ✓ Pour le 2nd tour de scrutin, au mercredi 18 mars 2020 à 12 heures.

XXXXX 21H25 - Retour de M. Serge POUECH XXXXX

Par ailleurs, cette convention détermine également que la collectivité a la charge du recrutement et du paiement des personnels (charges salariales et patronales) qui effectueront l'ensemble des travaux. Cette rémunération sera calculée par la commune sur la base des crédits versés par l'État, soit 0,23 € par électeur inscrit pour les deux tours de scrutin. Il est à noter que le tarif reste le même que les années précédentes.

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer cette convention avec le représentant de l'État. Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 27 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'État, relative à la mise sous plis de la propagande électorale des élections municipales des 15 et 22 Mars 2020.

XI – ELECTIONS MUNICIPALES 2020 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Dans le cadre de la préparation des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, Monsieur le Maire présente au vidéo projecteur le tableau relatif à la proposition d'organisation des cinq bureaux de vote (**Cf. Annexe – Doc N°7**).

QUESTIONS DIVERSES

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les Conseillers pour leur investissement au cours du présent mandat et invite l'assemblée à prendre le pot de l'amitié pour clôturer ces six années passées à travailler ensemble de manière plutôt agréable.

William MALVELLE salue également les Conseillers Municipaux qui cessent leur activité au service de la commune quels qu'aient été les échanges, parfois vifs.

Philippe ROUX tient aussi à remercier le personnel qui a accompagné les Conseillers Municipaux pour le déroulement des séances au cours de ces six années.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H30.